

Commune de Villecerf

Séance du C.C.A.S. élargie au conseil des Sages et aux représentants des commissions Patrimoine et Fleurissement

Présents :

- **Élus** : François DEYSSON, Mélanie LAMOTTE, *Emmanuel CENDRIER*
- **Non élus** : Sadia GRANA, Béatrice de ROYS ROBINSON, *Corinne SKRZYP*, Jacques DELANNOY.
- **Invités du conseil des sages et commission Patrimoine** : Béatrice de ROYS ROBINSON, Marie-Claude BONNET, Agnès DEYSSON, Rebecca PEAKE, Jacques DELANNOY.

Personnes excusées et pouvoirs :

- *Jacques ILLIEN* donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE
- *Charles-Louis DE ROYS* donnant pouvoir à François DEYSSON
- *Nadia LEFAY* (C.C.A.S.)
- *Laetitia CENDRIER* (C.C.A.S.)
- *Josette MUGUET*(C.C.A.S.)

Secrétaire de séance : Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

1. Visite du site des Prés de la Forge et propositions des membres du C.C.A.S., du conseil des Sages et de la commission Patrimoine

Le maire a tenu à ce que les membres présents du C.C.A.S., du conseil des Sages et de la commission Patrimoine puissent s'approprier le nouveau bien acquis par la commune.

Ancienne laiterie, puis ancienne porcherie, ancienne forge et usine de flochage, ce site sera dénommé **“Les Prés de la Forge”** en référence à la toponymie.

François DEYSSON précise que cette visite sera suivie d'un séminaire ouvert aux représentants des associations, commissions et CCAS le samedi 1er octobre de 15 h à 17 h en mairie.

François DEYSSON appelle ensuite chacun à ne pas restreindre ses réflexions y compris au cours de l'été.

Quelques premières idées d'aménagement sont proposées :

- Ce site pourrait accueillir la bibliothèque municipale, au sein d'un Espace culturel et de rencontre, aux côtés d'une salle d'exposition.
- Un écomusée pourrait y être créé pour mettre en valeur le patrimoine du village
- Un espace à cultiver (type jardin partagé) pourrait être proposé sur les zones en herbe au fond du parking ; celles-ci se trouvant sur la parcelle 177, hors propriété communale, il faudra d'abord vérifier la possibilité d'acquisition par la commune selon la procédure de « bien sans maître ». En attendant, il reste une portion de jardin communal encore vacant derrière le Monument aux Morts.
- Il faudra réfléchir à la fréquence d'ouverture de ce site au public (accès libre ?) et aux moyens dédiés (permanence ?...)

La municipalité ayant prévu le transfert complet des ateliers techniques (annexe de l'Agence Postale Communale-APC et grange de Pilliers) dans les bâtiments de ce site, elle prévoit de se séparer des locaux inutilisés.

Certains membres présents ne sont pas favorables à la vente du local contigu à l'APC et proposent que la commune lui trouve une autre affectation.

François Deysson indique qu'il n'y est pas favorable dans la mesure où ce local présente peu d'atouts et que le projet de rénovation des prés de la forge nécessite de trouver des fonds. Le conseil décidera.

2. Validation du compte-rendu de la séance du 12 février 2022

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2022 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Personnes vulnérables

La liste des personnes vulnérables est actualisée.

Les volontaires pour l'appel des personnes vulnérables sont désignés.

Lors du premier appel, les appelants détermineront avec les personnes la fréquence d'appel estival. Ils prévoient systématiquement un appel lors des épisodes caniculaires.

4. Questions diverses

- **Difficultés des démarches administratives dématérialisées.**

Comme nous l'avions déjà évoqué lors de précédentes réunions, force est de constater que les particuliers sont de plus en plus contraints à réaliser leurs démarches administratives par internet. Marie-Claude Bonnet et Jacques Delannoy en donnent des exemples, comme celui de la souscription à l'initiative « tranquillité vacances », uniquement accessible par courriel.

Agnès Deysson rappelle qu'il faut continuer à orienter les particuliers vers France Service. De nouvelles brochures France Services seront mises à disposition en mairie. L'information est régulièrement relayée sur les divers canaux de communication municipaux.

- **Monsieur Delannoy informe le C.C.A.S. sur l'aide ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées).**

Suivant les régions, 30 à 50 % des gens ne demanderaient pas cette aide par méconnaissance. (Source : DREES, direction de la recherche, des études, de l'évaluatif et des statistiques). Cette aide est accessible aux personnes de plus de 65 ans ayant une petite retraite. Par exemple, une personne seule percevant moins de 916,78 euros par mois est éligible. L'allocation moyenne s'élève à environ 200 euros mois, montant variable suivant les situations particulières.

Une information sera insérée dans le prochain journal municipal.

- **Monsieur Delannoy signale un manque d'information des particuliers concernant les changements de normes sur les ampoules LED**

Les ampoules LED précédemment classées A++ sont à présent classées D, E, F. Monsieur Delannoy regrette que l'information sur ce changement de norme sème le doute sur la qualité des produits étiquetés selon l'ancienne norme. Pourtant il s'agit simplement d'un réajustement du classement pour prendre en compte les évolutions techniques et non pas une dissimulation d'informations.

Le tableau ci-dessous (pour une ampoule LED sans réflecteur avec une tension de 230 volts,) émis par le Syndicat de l'Éclairage, explique les correspondances entre ancienne et nouvelle norme qui permet d'intégrer désormais les produits récents encore plus performants.

Efficacité lumineuse (lm/W)	Classe actuelle	Ancienne classe
Plus de 210 lumens par watts	A	N'existe pas
Entre 185 et 210 lumens par watts	B	N'existe pas
Entre 160 et 185 lumens par watts	C	Très rare
Entre 135 et 160 lumens par watts	D	A++
Entre 110 et 135 lumens par watts	E	A++
Entre 85 et 110 lumens par watts	F	A++ à A+
Moins de 85 lumens par watt	G	A à E

5. État des réalisations effectuées suite aux actions de la Commission Patrimoine

5.1. Actions menées depuis la dernière réunion (octobre 2021)

Voir la mise à jour du tableau d'avancement de la commission Patrimoine, joint en annexe.

5.2. Point sur l'avancement du projet de requalification du marais de l'Orvanne

Mme Vasseur est venue rencontrer François Deysson et Mélanie Lamotte le 29 juin pour leur indiquer son souhait de vendre à l'EPAGE ses terrains contigus au chemin de la Perche.

Au vu du réel attachement de Madame VASSEUR à la mare de son père Monsieur Constantin, le maire lui a proposé, en signe de remerciement de soumettre au conseil la dénomination de cette mare **"MARE 'CONSTANTIN"**

Une fois la cession effective, la commune pourra notamment, au travers d'une convention avec l'EPAGE et d'un plan de gestion de l'espace, aménager l'accès à la mare présente sur la parcelle AB 105 et la valoriser du point de vue écologique et pédagogique, dans le cadre du projet de création d'un Espace Naturel Sensible (ENS).

Dans le cadre de l'aménagement continu des chemins de randonnée et promenade, Rebecca Peake propose de créer un passage piéton sur la D403 entre le chemin du Pré des Grils et l'accès au site des Prés de la Forge, et pourquoi pas un feu tricolore. Ces propositions devront être discutées avec les services du Département qui est seul compétent pour les aménagements sur cet axe.

5.3. Label « Village de Caractère »

François DEYSSON a confié à Jacques ILLIEN une mission de pilotage relatif au projet de labellisation de notre village comme « *Village de Caractère* ».

Une première réunion s'est tenue le jeudi 23 juin en mairie. **Monsieur LE CHAUDELEC**, chargé de développement patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles du conseil départemental, a présenté la démarche aux élus, aux membres du conseil des Sages et de la Commission Patrimoine.

Un exemple de dossier de candidature, remis par **Monsieur LE CHAUDELEC**, est présenté ce jour (commune de Lesches).

Ce label n'apporte pas d'intérêt financier, néanmoins il participerait notablement à l'image de marque du village ; c'est un atout pour faire venir des touristes, de nouveaux habitants, ou pour défendre les différents dossiers ayant trait au patrimoine bâti, vernaculaire ou naturel.

Le dossier de candidature est à déposer en avril 2023.

Quelques suggestions des membres présents :

- Faire des photos du village dès maintenant pour bénéficier des couleurs estivales.
- Se rapprocher de communes alentours ayant le label (Flagy...)

François DEYSSON rappelle que cette mission de pilotage devra être menée de manière très ouverte en intégrant, dans un cadre de réunions très régulières, les différents acteurs du village.

6. Agenda

- 2 juillet à 20h, maison des associations : boum des CM1, CM2 et 6è
- 14 juillet : animation par JPLP rue de l'église
- 3 septembre : Forum « A l'Asso » à Montigny-sur-Loing
- 10 Septembre : Fête du village
- 1^{er} octobre, 14h30 , en mairie : Séminaire des Prés de la Forge
- 8 octobre, 14h : inauguration des parcours et panneaux Raconte-moi mon village

Prochaine réunion : le samedi 22 octobre à 9h30

Signatures

François Deysson, président	Mélanie Lamotte, vice- présidente	Jacques Illien (pouvoir à M.L.)	Louis de Roys (pouvoir à F.D.)	Emmanuel Cendrier	Nadia Lefay (absente)
Béatrice de Roys Robinson	Jacques Delannoy	Corinne Skrzyp	Sadia Grana	Josette Daniel (absente)	Laetitia Cendrier (absente)